

ANNEXE III

Annexe II b de l'arrêté du 16/02/2004
RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'USINAGE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
			Epreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique				6					
Sous-épreuve E11: Analyse et exploitation de données techniques			U 11	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF
Sous-épreuve E12 : Mathématiques			U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques			U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF
E2 – Epreuve de technologie -Elaboration d'un processus d'usinage			U2	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel				10					
Sous-épreuve E31 : Réalisation et suivi de production en entreprise			U 31	2	CCF		Ponctuel oral	25 mn	CCF
Sous-épreuve E32 : Lancement et suivi d'une production qualifiée			U 32	3	CCF		Ponctuel pratique	5 h maxi	CCF
Sous-épreuve E33 : Réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication			U 33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 h	CCF
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion			U 34	1	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement			U 35	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4 - Épreuve de langue vivante			U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn(1)	CCF
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et éducation civique				5					
Sous-épreuve E 51 : Français			U 51	2,5	Ponct. Ecrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E 52 : Histoire-géographie et éducation civique			U 52	2,5	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques			U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive			U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative (2) Langue vivante			UF 1		Ponct. oral	20 mn (1)	Ponctuel oral	20 mn (1)	Ponct. oral 20 min (1)

(1) dont 5 mn de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.